# CAF_Logo_CMYK.jpglogo caf conf.jpg

# Contribution à la mise en œuvre de la procédure de feedback externe CAF dans l’Administration publique belge

En 2009, les directeurs généraux de l’EUPAN (European Public Administrative Network) (Stockholm, décembre 2009) ont adopté officiellement la Procédure de feedback Externe (PEF) permettant de reconnaître l’Utilisateur CAF Efficace (ECU) et débouchant sur l’attribution d’un label CAF.

La mise en œuvre de ce processus de labellisation requiert la participation active d‘Acteurs du Feedback Externe (EFAC) chargés de la visite des organisations candidates et de la rédaction d’un rapport recommandant ou non l’attribution du label.

BEPAN (Belgian Public Administrative Network), le réseau qualité rassemblant les représentants des entités fédérales et fédérées belges, a désigné des coordinateurs fédéral, régionaux et communautaires pour gérer le processus de labellisation CAF (liste consultable sur le site : www.publicquality.be). Près de 50 EFAC, tous fonctionnaires provenant des différentes entités fédérées et fédérale ont été formés et reconnus aptes à assumer la fonction, dans les organisations publiques belges candidates en respectant les compétences linguistiques.

Une procédure de feeback externe nécessite 4 à 5 jours dont 1 jour sur site par EFAC. Il s’agit d’un processus d’échange de service entre administrations publiques qui bénéficie à l’ensemble des acteurs et organisations impliquées dans le processus et sans coût externe (benchlearning).

Il est important que la hiérarchie s’inscrive dans cette démarche et accepte de libérer certains de ses agents (pour un nombre limité de jours) afin de contribuer au succès de la mise en œuvre du processus de labellisation dans les organisations utilisatrices du CAF.

# Attestation d’engagement

Par la présente, je soussigné(e) PRÉNOM NOM, TITRE DE FONCTION

m’engage à libérer Monsieur/Madame PRÉNOM NOM, acteur du feedback externe, pour lui permettre de réaliser sur demande du coordinateur régional/communautaire/fédéral un maximum de 2 procédures PEF par an.

DATE

SIGNATURE DU/DE LA SOUSSIGNÉ(E)